



Entreprise individuelle

Livret d'accueil

Juin 2026

TABLES DES MATIERES

LE MOT DU RESPONSABLE	3
OFFRE DE FORMATION	5
ORGANISATION MATERIELLE DE NOS FORMATIONS	7
DROITS ET DEVOIRS DES PARTICIPANTS	8
DROIT ET DEVOIRS DES ETABLISSEMENTS CLIENTS	10
NOTRE DEMARCHE QUALITE	12
NOS REFERENCES	15
NOUS CONTACTER.....	16



LE MOT DU RESPONSABLE ...

Bonjour,

C'est avec un grand plaisir que je vous propose de partir à la découverte de CH FORMATEUR à travers ce livret d'accueil.

Cette entreprise que j'ai souhaitée à taille humaine et centrée sur des thématiques de formation en lien avec mon expérience professionnelle et mes compétences saura apporter des réponses adaptées et singulières à votre projet de formation.

Le premier objectif de CH FORMATEUR est de vous accompagner, entreprises et personnels, dans le développement de votre activité et de la qualité de vos prestations. La clientèle cible de CH FORMATEUR est constituée d'établissements hospitaliers, de cliniques, d'EHPAD, de structures médico-sociales, de professionnels indépendants exerçant dans le secteur sanitaire et social mais aussi d'entreprises relevant de tous les secteurs d'activités.

Vous pouvez retrouver notre catalogue de formations dans ce livret d'accueil et les programmes détaillés sur notre site internet www.chformateur.net

CH FORMATEUR est à votre entière disposition pour vous accompagner dans vos projets de formations.

N'hésitez pas à nous contacter, le meilleur accueil vous sera réservé.

Bonne lecture et à très bientôt,

Cordialement,

Christophe HALLER

PRESENTATION DE CH FORMATEUR

CH FORMATEUR est un organisme de formation créé en décembre 2019.

Il dispense, sur l'ensemble du territoire national, des formations :

- qualifiantes
- en intra-établissement (sur site client) ou à Nice
- de courte durée (1, 2 ou 3 jours)
- en lien avec un programme de formation adapté à ses clients et à leurs besoins

Les thèmes de formation de CH FORMATEUR sont le **management**, la **santé** et les **soins infirmiers**, les **gestes et soins d'urgence**, la **pédagogie** et la **formation**.

A partir de son offre, les clients de CH FORMATEUR sont donc :

- les entreprises,
- les établissements hospitaliers,
- les structures sanitaires et sociales,
- les EHPAD,
- les centres de formations professionnelles,
- les organismes de formation (sous-traitance prestations e-learning et présentiel)
- les cabinets paramédicaux, médicaux et dentaires.

A partir de son offre, le public cible de CH FORMATEUR est :

- les personnels soignants (ASH, AS, IDE, cadres de santé)
- les personnels administratifs (agent d'accueil, secrétaires)
- les salariés d'entreprises (tout secteur d'activité)

Les formateurs de CH FORMATEUR ont tous exercé dans les secteurs d'activités dont sont issues les thématiques de formations qu'ils dispensent garantissant ainsi des connaissances et des compétences professionnelles indispensables à la qualité de leurs prestations.

Les + de CH FORMATEUR :

- une entreprise à taille humaine
- une entreprise certifiée qualité
- des tarifs performants
- une relation clientèle privilégiée
- un suivi pré et post-formation
- des contenus de formation sur-mesure adaptés à vos besoins et dispensés par des professionnels qualifiés et compétents
- dates de formation choisies par le client

OFFRE DE FORMATION

MANAGEMENT :

- optimiser l'accueil du client
- accueil des nouveaux agents
- analyse de pratique
- groupe d'entraînement à l'analyse de situations professionnelles en entreprise (GEASP)
- animation et conduite de réunions
- développer le plaisir au travail
- la communication inter-équipe
- communication et gestion des conflits
- gestion de l'agressivité en relation clientèle
- management d'équipe
- les différents types de management
- méthodologie de projet
- prendre la parole en public
- gestion émotionnelle de l'imprévu

SANTE ET SOINS INFIRMIERS :

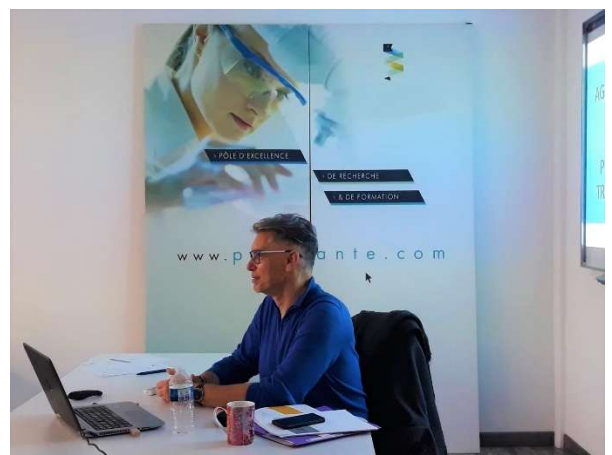
- démarche clinique / transmissions ciblées
- gérer l'agressivité chez la personne âgée
- refus de soins
- faire face à la violence aux urgences
- la prise en charge du patient en cancérologie
- la prise en charge du patient en soins palliatifs
- l'essentiel de la pharmacologie à l'usage des IDE
- principaux troubles psychopathologiques
- risque suicidaire chez la personne âgée
- la prise en soins du patient diabétique, cardiaque, psychopathologique, ...
- bases de la langue des signes
- confidentialité et secret professionnel

PEDAGOGIE ET FORMATION :

- le suivi pédagogique
- tutorat des étudiants en soins infirmiers
- l'analyse de pratique et l'approche réflexive
- groupe d'entraînement à l'analyse de situations professionnelles en formation (GEASP)
- les théories de l'apprentissage
- les nouveaux courants pédagogiques
- les pédagogies innovantes
- l'évaluation en formation
- la créativité en formation
- formation de formateur
- optimiser la relation formateur/formé
- accompagner un travail de recherche
- préparation à la sélection en formations paramédicales (Parcoursup, dossier, épreuves orales et écrites, projet professionnel)

GESTES ET SOINS D'URGENCE : *(non disponible, en attente de conventionnement)*

- A.F.G.S.U niveaux 1 et 2
- réactualisation A.F.G.S.U



ORGANISATION MATERIELLE DE NOS FORMATIONS

1. CH FORMATEUR intervient sur tout le territoire national, soit directement dans les établissements, soit dans des salles de réunions aménagées et adaptées. Basé à Nice, nous pouvons également vous y accueillir pour réaliser votre formation.
2. L'accueil des personnes en situation de handicap est prévu et il convient de nous informer de la demande à l'inscription afin que nous puissions l'adapter au mieux.
3. CH FORMATEUR privilégie des formations courtes, sur des durées moyennes de deux jours, à adapter selon le programme et le contenu de la session.
4. CH FORMATEUR privilégie des groupes restreints d'environ dix participants afin d'optimiser les échanges inter-formés et leur qualité.
5. Un entretien préalable à la formation demandée sera réalisé afin d'identifier l'origine de la demande et ainsi définir au mieux le réinvestissement attendu de la formation sur les organisations et les compétences de chacun des formés.

Au même titre un suivi de la formation sera proposé jusqu'à six mois après la session afin d'évaluer ses effets sur les pratiques, les organisations et les compétences des formés et du client.

6. Un livret pédagogique reprenant les éléments de contenu de la formation sera remis aux formés en fin de formation.
7. Un recueil des éléments de choix de la formation et des attendus de celle-ci sera réalisé en début de formation.
8. Une évaluation individuelle des formés sera réalisée en fin de formation et sera remise contre l'attestation individuelle de présence en formation. Une synthèse des évaluations sera réalisée et adressée au client.
9. Une évaluation sera réalisée auprès du client afin de recueillir son degré de satisfaction dans sa relation clientèle avec CH FORMATEUR et dans la qualité de la prestation délivrée.
10. Nos formations à Nice se déroulent en salles de réunion. Pour toute information relative à votre hébergement et votre déplacement, merci de nous contacter. Vous pouvez aussi contacter directement l'office du tourisme de Nice sur <https://www.nicetourisme.com/> pour votre hébergement.

Pour votre déplacement en train, vous pouvez consulter <https://www.sncf.com/fr>, et en avion, soit <https://www.airfrance.fr/> ou <https://www.easyjet.com/fr>.

11. Les données personnelles et professionnelles recueillies et utilisées dans le cadre de l'activité de CH FORMATEUR sont consultables et modifiables par la personne à laquelle elles se réfèrent et ne font l'objet d'aucune communication à visée commerciale ou autre.

DROITS ET DEVOIRS DES PARTICIPANTS

Préambule : il est rappelé que toute formation est réalisée sur le temps de travail et que, par conséquent, les règles inhérentes au travail s'imposent.

Comportement

Les participants s'engagent à :

- Porter une tenue décente et adaptée à la formation,
- Avoir un comportement correct vis-à-vis de chaque personne présente dans les locaux de formation ou pouvant être rencontrée dans ces mêmes locaux,
- Veiller à sa propre sécurité comme à celle des autres,
- Respecter les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur dans les locaux de formation.

Civilités

Les participants s'obligent à l'égard du formateur et des autres personnes présentes à :

- La plus grande courtoisie,
- Intervenir en toute bonne foi,
- Observer un respect mutuel des avis, opinions et croyances.

Ponctualité :

Les participants s'engagent à :

- Se présenter à l'heure au début de la session de formation,
- Respecter une stricte ponctualité aux différentes parties et sessions de formation,
- Respecter les horaires de début et de fin de formation,
- Eviter toute absence injustifiée (de fait signalée à l'entreprise cliente).

Disponibilité :

Les participants doivent :

- Se rendre disponibles et attentifs à la formation,
- Participer si possible activement à la formation et à ses échanges,
- remplir et signer la feuille d'émargement quand cela est demandé.

Obligations :

Tout incident ou accident constaté et survenu à l'occasion ou de la session de formation doit être immédiatement signalé par le participant concerné ou les personnes ayant été témoins du fait au formateur, au responsable de l'organisme de formation et à l'établissement client employeur.

Absence/ abandon de formation

En cas d'absence ou d'abandon du formé durant la formation, un signalement sera fait au client-employeur ou à l'entreprise commanditaire en cas de sous-traitance. Ce signalement précisera l'identité du formé, la durée et les jours d'absence ainsi que la date d'abandon de formation et son motif si identifié.

Interdictions

Il est interdit aux participants, dans les locaux ou à leurs abords de :

- pénétrer et/ou séjourner en état d'ivresse et d'y introduire des boissons alcoolisées,
- fumer dans les locaux et aux abords si les autres participants sont indisposés,
- d'entrer et de séjourner dans les locaux à d'autres fins que la formation,
- d'introduire ou de faciliter l'entrée de personnes non prévues dans les locaux,
- d'introduire des biens destinés à tout type de commerce,
- de diffuser de la publicité commerciale,
- de dispenser toute propagande ou signes ostentatoires politiques, syndicaux ou religieux.

Sanctions

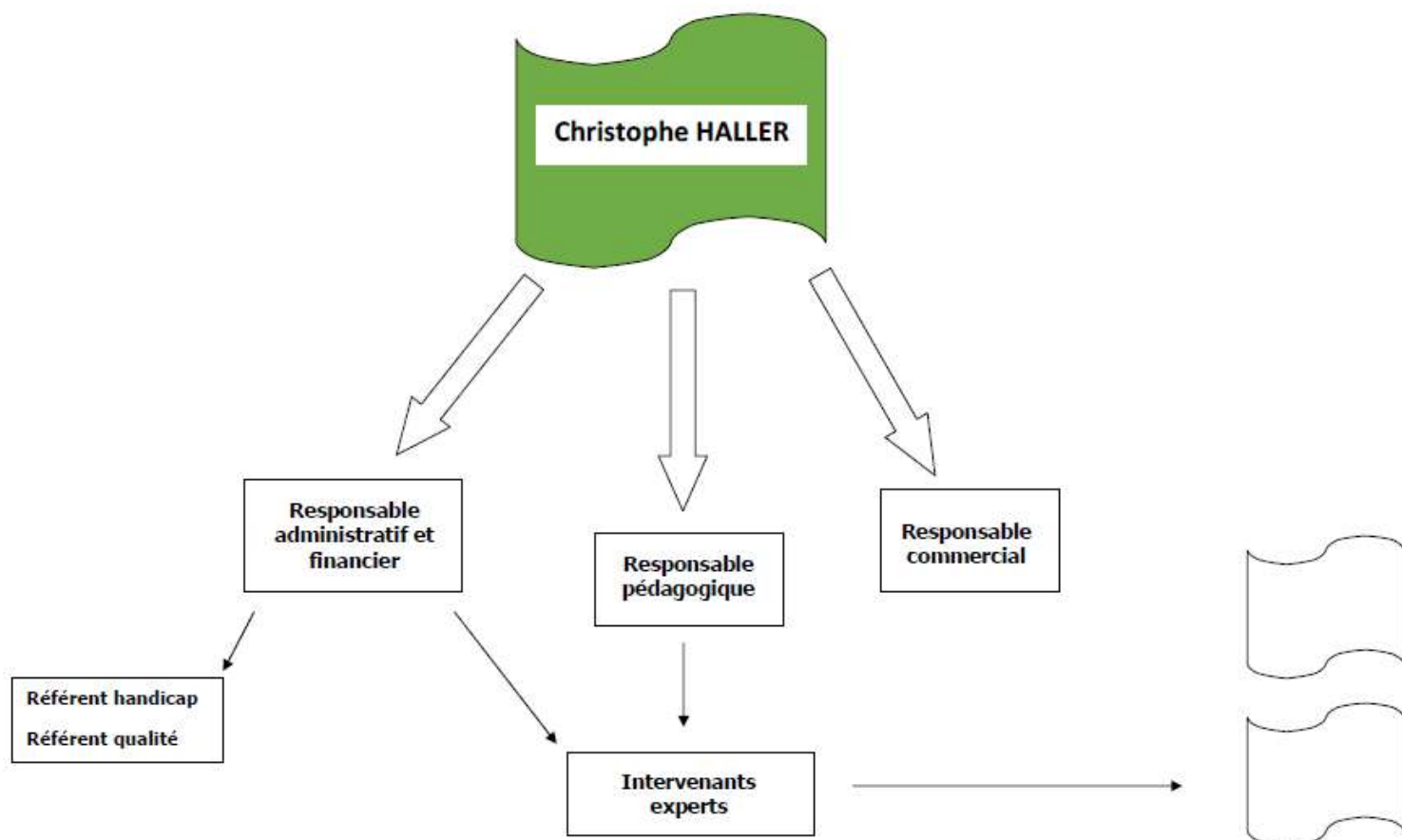
Tout agissement considéré comme non conforme et/ou répréhensible par le formateur responsable de la formation pourra faire l'objet :

- d'un avertissement adressé par l'intervenant et notifié sur le compte-rendu de session
- d'une exclusion définitive de la formation signifiée au formé en accord avec CH FORMATEUR et l'établissement employeur client.

DROIT ET DEVOIRS DES ETABLISSEMENTS CLIENTS

Pour répondre aux dispositions et obligations du décret n° 2015-790 du 30/06/2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue, **l'établissement s'engage à :**

- prévenir les personnes inscrites à la session de formation des dates, heures et lieu et programme de cette session,
- convoquer les participants à la session de formation par avance et par écrit,
- remettre aux participants le livret d'accueil de CH FORMATEUR et notamment la partie relative aux droits et devoirs des participants,
- indiquer aux participants leur obligation de signer les feuilles d'émargement et de remettre au formateur la fiche d'évaluation de fin de formation remplie,
- indiquer les coordonnées précises et complètes de la personne chargée au sein de l'entreprise cliente de la formation et des relations avec les participants.



NOTRE DEMARCHE QUALITE

Adhérent à la CSFC (Chambre Syndicale des Formateurs Consultants)
et signataire de sa Charte Professionnelle



Charte Professionnelle

En tant que professionnel de la formation adhérent de la **Chambre Syndicale des Formateurs Consultants**,
je m'engage à respecter la **Charte Déontologique et de Qualité Professionnelle de la Fédération des CSFC**.

Les CSFC considèrent comme essentiels le développement de la Qualité de la Formation, les libertés de création, d'expression et l'indépendance de pensée et d'action des Formateurs Consultants.

La Charte Professionnelle défend les principes éthiques et énonce les critères de professionnalisme.

CHARTE DEONTOLOGIQUE DU FORMATEUR CONSULTANT

- 1- **Ethique**
Exerce son activité en étant responsable et indépendant dans le respect des valeurs et usages de la profession
- 2- **Législation**
Connait et respecte la législation en vigueur
- 3- **Mission**
Accepte seulement les missions qui entrent dans son champ de compétences et qu'il est capable d'assurer avec professionnalisme
- 4- **Responsabilité**
Assume, outre sa responsabilité personnelle, celle des co-traitants et collaborateurs
- 5- **Efficacité**
Elabore des actions de formation qui tiennent compte des contraintes socio-économiques, des besoins des clients et de l'atteinte des objectifs
- 6- **Evaluation**
Fait évaluer ses actions en fonction des modalités contractuelles, intègre les observations des acteurs concernés, en remet la synthèse au client
- 7- **Confidentialité**
Applique la règle absolue du secret professionnel dans le cadre de ses missions
- 8- **Facturation**
Veille à établir le juste rapport qualité-prix de sa prestation
- 9- **Arbitrage**
En cas de différend, s'efforce de rechercher une solution amiable.
Propose, si nécessaire, un arbitrage par la Chambre Syndicale
- 10- **Solidarité**
Fait preuve de solidarité, coopère avec ses confrères et facilite leur intégration dans la profession
- 11- **Image de marque**
Donne une image valorisante de la profession
- 12- **Rayonnement**
Participe au développement de la notoriété de la CSFC

Fait connaître et respecter les principes de la Charte Déontologique et de Qualité Professionnelle du Formateur Consultant.

CHARTE QUALITE PROFESSIONNELLE DU FORMATEUR CONSULTANT

- 1- Fait preuve de **rigueur** et de **savoir-faire** dans tous ses actes professionnels
- 2- Consacre le temps et les moyens nécessaires à sa **formation et à son perfectionnement**. Procède de la même manière avec ses collaborateurs
- 3- Se donne les moyens de mener avec pertinence les phases de **l'ingénierie formation** :
 - ✦ maîtrise l'analyse de la demande
 - ✦ cerner les objectifs de l'entreprise
 - ✦ détecte les **besoins des personnes** à former
 - ✦ conçoit et/ou applique le **cahier des charges**
 - ✦ vérifie la **validité des acquis**
- 4- Est capable d'effectuer un audit et un diagnostic dans sa spécialité en établissant les recommandations qui s'imposent
- 5- Tient compte des normes en vigueur
- 6- Maîtrise un éventail de méthodes et moyens pédagogiques pour le développement de son activité, notamment ceux qui favorisent l'interactivité
- 7- Conçoit ou choisit des supports pédagogiques adéquats
- 8- Cite ses sources, respecte la propriété intellectuelle
- 9- **Refuse les missions** pour lesquelles il lui est impossible de respecter les principes de la Charte Déontologique et de Qualité Professionnelle de la CSFC.

Nom : HALLER

Prénom : ANTHONY

Signature, précédée de la mention manuscrite: « lu et approuvé et s'engage à respecter cette Charte », et date : 7/12/2020

lu et approuvé et s'engage à respecter cette Charte



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



est certifié QUALIOPi par CERTIFOPAC depuis le 03/12/2020



Qu'est-ce que QUALIOPi ?

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés.

QUALIOPi est la seule certification qui permettra à compter du 1er Janvier 2022, aux organismes qui dispensent des actions de formations, des bilans de compétences, des VAE et ou d'apprentissages, d'obtenir des fonds de financements publics et/ou mutualisés pour les actions dispensées.

Les fonds publics et/ou mutualisés sont des financements délivrés par des OPCO, l'Etat, les Régions, la caisse des dépôts et consignations (CPF), Pôle emploi...

Etre certifié **QUALIOPi** vise à attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences.

Cette certification est délivrée par des organismes certificateurs accrédités ou autorisés par le Comité français d'accréditation (COFRAC) sur la base du référentiel national qualité.

Ce référentiel est organisé autour des 7 critères qualité suivants:

1. Conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
2. Identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
3. Adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.

4. Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
5. Qualification et développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
6. Inscription et investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
7. Recueil et prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

Pour chacun des 7 critères, le référentiel précise les indicateurs (32 au total) à mettre en œuvre, en fonction de la catégorie d'action concernée.

CH Formateur a répondu en totalité aux 7 critères du référentiel pour la catégorie « **actions de formation** », et fait partie des entreprises certifiées **QUALIOPI** pour les 4 prochaines années (2020/2024).

Nous sommes très fiers d'avoir obtenu la certification **QUALIOPI** qui confirme notre engagement entier et de qualité auprès de nos clients.



NOS REFERENCES





NOUS CONTACTER

CH FORMATEUR / Christophe HALLER

Tél : 06 89 19 49 39

Email : contact.chformateur@gmail.com

Site internet : www.chformateur.net

